

strictly confidential

360Learning
Société anonyme au capital de 360 179,50€
Siège social : 12 rue Charlot 75003 Paris
512 663 733 RCS Paris

**EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 27 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 27 mai,

Le Conseil d'Administration de la société 360Learning, (la « Société »), s'est réuni, sur convocation de son président par visioconférence afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

(...)
2 - Changement de gouvernance
(...)

M. Nicolas Hernandez préside la réunion en qualité de Président du Conseil d'Administration.

La moitié au moins de ses membres étant présents, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le Président présente ensuite les différents points de l'ordre du jour.

A la demande du Président, chaque administrateur confirme avoir eu accès à tous les documents nécessaires à son information sur les points à l'ordre du jour.

(...)

2 - Changement de gouvernance

Le Président rappelle que, conformément à l'Article L225-55 du Code de commerce et aux statuts de la Société, le Directeur Général Délégué est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général.

Le Directeur Général propose la révocation de Monsieur Guillaume Alary-Raisonnier de ses fonctions de Directeur Général Délégué en raison de leurs divergences de vues persistantes sur la stratégie de la Société.

Monsieur Guillaume Alary Raisonnier, informé préalablement à cette réunion et invité à faire valoir sa position, ne souhaite pas s'exprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, sans que Monsieur Guillaume Alary-Raisonnier ne participe aux débats ni au vote, statuant à l'unanimité des autres membres présents,

strictly confidential

- décide, sur proposition du Directeur Général, de mettre fin, avec effet immédiat au mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Guillaume Alary-Raisonnier,
- rappelle que Monsieur Guillaume Alary-Raisonnier, en sa qualité de fondateur, demeure administrateur de la Société sans rémunération au titre de ce mandat.

Il est entendu que la Société reste redevable vis-à-vis de Monsieur Guillaume Alary-Raisonnier des primes d'objectif dues en sa qualité de DGD au titre de l'exercice 2024 et au titre de l'exercice 2025 (qui reste à confirmer) qui seront payées conformément à l'échéancier et aux conditions fixés par le Conseil d'administration et au plus tard le dernier jour de son mandat d'administrateur.

Monsieur Guillaume Alary-Raisonnier donne quitus à la Société pour l'ensemble des autres sommes dues par la Société au titre de son mandat de DGD.

(...)

* *

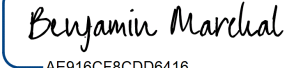
L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président du Conseil d'Administration et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme :

DocuSigned by:

EE3496F88266401...
Le président
Monsieur Nicolas Hernandez

DocuSigned by:

AE916CF8CDD6416...
Le Directeur général
Monsieur Benjamin Marchal